

REDEVANCES ET CHARGES LOCATIVES(*)	1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
T1 BIS	543,57 €uros
T2	578,89 €uros

(*) Loyer principal (minoré selon APL) et charges locatives (eau chaude et froide, chauffage, électricité).

LES SERVICES MUTUALISES (*)	
T1 BIS	621.38 €uros
T2	737.04 €uros

(*) services : Entretien des communs, lingerie, animations, présence 24h/24h et téléassistance.

TOTAL REDEVANCES-CHARGES LOCATIVES ET SERVICES MUTUALISES/MOIS	
T1 BIS	: 1 164,95 €uros
T2	: 1 315,93 €uros

LES SERVICES FACULTATIFS

PETIT DEJEUNER	1.68 €uros
DEJEUNER	5.60 €uros
DINER	3.75 €uros
TOTAL JOUR	11.03 €uros

RESTAURATION INVITES 13.00 €UROS

BLANCHISSERIE

Prestation comprise dans la redevance :

Une machine à laver de 5 kg par résidant/semaine avec repassage.

Au-delà, la prestation est facturée 11 €uros

ACCUEIL TEMPORAIRE 1920.00 euros par mois